

EPREUVES DU CALENDRIER FEDERAL		
	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques par véhicule (distance aller-retour)
Toutes disciplines sauf BMX	Arbitre : 50 € Chronométrateur : 60 €	0,33 € du km
BMX (liste 2)	Arbitre : 40 €	

EPREUVES DU CALENDRIER REGIONAL		
	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques par véhicule (distance aller-retour)
Route	Arbitre : 40€ Chronométrateur : 50 €	15 € si distance AR < 100 km 25 € si distance AR > 100 km
Toutes catégories		
Cyclo-cross	Arbitre : 40€ Chronométrateur : 50 €	
Piste	Arbitre : 40€ Chronométrateur : 50 €	
VTT	Arbitre : 50€ Chronométrateur : 50 €	

10€ supplémentaires pour une journée continue.

10€ supplémentaires pour une épreuve avec 3 départs ou plus.

L'arbitre qui fournit, avec l'accord de l'organisateur, une imprimante et ses consommables pourra obtenir une indemnité de 5€.

Panier repas non prévu par l'organisateur : 13 €

NB : Si un Arbitre réside hors des limites du Comité Régional, le quota kilométrique sera facturé du siège du Comité Régional au départ de l'épreuve ALLER-RETOUR.

Remarques :

Sont pris en charge par le Comité régional :

- Les arbitres désignés sur les championnats régionaux **sauf pour la série ACCESS et le BMX.**
- Un arbitre supplémentaire sur les épreuves officielles du Comité régional (Coupe d'Ile de France de cyclo-cross, Coupe d'Ile de France de VTT cross-country, Challenges du CIF route), qui pourra être désigné par la CRCA pour l'établissement des classements généraux.

Dans toutes les autres situations la prise en charge revient au club organisateur.